

Délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de CYSOING s'est réuni en séance, conformément à la convocation adressée le 10 juillet 2025. Cette réunion fait suite à l'absence de quorum constatée lors de la séance initialement prévue le 10 juillet 2025. La publicité de cette convocation a été réalisée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Nomenclature : 7.1
2025/054

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers absents représentés : 6
Nombre de conseillers absents excusés : 7

Étaient présents :

DUMORTIER Benjamin, BOILEAU Pascal, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, SILVESTRI Antoine, BOGAERD Eric, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, VIAU Gaelle, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic.

Étaient absents excusés représentés :

DUBOIS Marion (pouvoir BOILEAU Pascal), COURBEZ Nadia (pouvoir CASTEL Sylvie), DEVILDER Marin (pouvoir SILVESTRI Antoine), CORNE Adeline (pouvoir FREMAUX Céline), PRZEPIORKA Anne-Marie (pouvoir ENNIQUE Renaud), LEPERS Isabelle (pouvoir DUMORTIER Benjamin).

Étaient absents excusés :

THOREL Mireille, Denis LESY, CARPENTIER Guy, ROBIL Raphaël, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, JANVIER Dominique.

Secrétaire de séance : ENNIQUE Renaud

POINT N° 07 : Budget Annexe « Lotissement Ernestine Dubus » – Correction de l'affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025/31 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'affecter les résultats 2024 du budget annexe « Lotissement Ernestine DUBUS ».

Pour mémoire, le compte administratif 2024 du budget annexe s'établit comme suit :

Pour le fonctionnement :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice 2024	916 084,00 €	916 084,00 €
Résultat antérieur après affectation	0,00 €	4 270,00 €
Total	916 084,00 €	920 354,00 €
Excédent fonctionnement	4 270,00 €	

Pour l'investissement :

Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice 2024	1 069 039,63 €	902 982,00 €
Résultat exercice	-166 057,63 €	
Résultat antérieur	913 282,00 €	0,00 €
Total	1 982 321,63 €	902 982,00 €
Déficit financement cumulé	-1 079 339,63 €	

A l'examen du résultat de clôture, il a été constaté que le résultat de la section de fonctionnement est égal à **4 270,00€** et que la section d'investissement présente, quant à elle, un déficit de financement de **1 079 339,63€**.

Considérant le résultat du fonctionnement d'une part, le résultat de la section d'investissement d'autre part, le Conseil municipal avait décidé, de reprendre le résultat de fonctionnement au 002 de **4 270,00€** et celle du résultat d'investissement déficitaire au 001 pour **1 079 339,63€**.

Or, en cas de besoin de financement, l'excédent de fonctionnement doit être prioritairement mobilisé pour couvrir le déficit d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée de corriger l'affectation du résultat du budget annexe « Lotissement Ernestine Dubus » 2024 en affectant l'excédent de fonctionnement de 4 270€ au compte 1068 en recette d'investissement.

Ce qui conduit aux montants suivants :

Pour le fonctionnement :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice 2024	916 084,00 €	916 084,00 €
Résultat antérieur après affectation	0,00 €	0,00 €
Total	916 084,00 €	916 084,00 €
Excédent fonctionnement	0,00 €	

Pour l'investissement :

Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice 2024	1 069 039,63 €	902 982,00 €
Résultat exercice	-166 057,63 €	
Résultat antérieur	913 282,00 €	4 270,00 €
Total	1 982 321,63 €	907 252,00 €

**Déficit financement
cumulé****-1 075 069,63 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la correction de l'affectation du résultat 2024 du budget annexe « Lotissement Ernestine Dubus » comme présentée ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations comptables afférentes.

Vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Renaud ENNIQUE



Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le



ID : 059-215901687-20250715-2025_054-DE